

LE CARDINAL SUENENS ET LE CONCILE VATICAN II¹

Prof. Em. Mathieu LAMBERIGTS Univ. Catholique Leuven

1. Introduction

Le concile Vatican II était un concile pastoral. Dans l'histoire des conciles œcuméniques, c'était donc un concile unique. Les conciles œcuméniques comme, par exemple le concile de Nicée (325), étaient toujours organisés pour réagir contre des hérésies. Jean XXIII avait convoqué le concile Vatican II parce que l'Église catholique était en crise. En effet, après la deuxième guerre mondiale, le nombre de vocations diminuait, surtout en Europe occidentale et en Amérique du Nord, d'abord chez les religieuses – une des premières choses que Monseigneur De Smedt a fait comme évêque de Bruges était la réduction des congrégations diocésaines des religieuses parce qu'on n'avait plus de vocations suffisantes -, puis chez les religieux – en 1956, le supérieur général des Scheutistes constatait que le nombre de vocations avait diminué de 50% - et finalement chez les séminaristes diocésains (cf. la thèse de doctorat de Dirk Claes). La diminution des vocations était étroitement liée à la baisse du nombre des fidèles, participant à la messe dominicale. Déjà en 1943, deux prêtres français, Henri Godin et Yvan Daniel, tous deux aumôniers de la Jeunesse ouvrière chrétienne, avaient publié un livre, intitulé *La France, pays de mission ?* Dans ce livre les deux auteurs soulignaient que les structures paroissiales n'étaient plus adaptées aux besoins de l'époque. Le cardinal Suhard, évêque de Paris, avait déjà fondé en 1941 *La Mission de France*, précisément parce qu'il était convaincu que l'Église devait développer des stratégies plus adéquates. Il est donc clair que le concile Vatican II était une tentative de réponse à une crise, et non pas, comme on suggère pas mal de fois aujourd'hui, la cause d'une crise.

2. Le cardinal Suenens : quelques dates

Le cardinal Suenens est né à Ixelles (Bruxelles) le 16 juillet 1904. Il était ordonné prêtre le 4 septembre 1927. Il avait obtenu une formation plutôt traditionnelle à Rome, comme la majorité des évêques et théologiens belges à l'époque. Une connaissance de la théologie traditionnelle romaine était un avantage et un nombre important de théologiens belges, au

¹ Cette contribution est basée sur M. Lamberigts-L. Declerck, *The Role of Cardinal Léon-Joseph Suenens at Vatican II*, in D. Donnelly, J. Famerée, M. Lamberigts & K. Schelkens (eds.), *The Belgian Contribution to the Second Vatican Council. International Research Conference at Mechelen, Leuven and Louvain-la-Neuve (September 12-16)* (BETL, 216), Leuven-Paris-Dudley, MA, 2008, pp. 61-

courant des développements théologiques en Allemagne et en France, ont vraiment jeté des ponts entre les différentes tendances de la théologie. En 1940, Suenens était nommé vice-recteur de l'université de Louvain. Après la deuxième guerre mondiale, il était nommé vicaire-général et évêque auxiliaire de Malines le 12 novembre 1945. L'ordination suivait le 16 décembre 1945.

Suenens, qui avait toujours une spiritualité mariale, était depuis 1948 fortement impliqué dans la "Légion de Marie", fondée en Irlande par le laïc Frank Duff (1889-1980). Le mouvement développait un apostolat actif de conversions et était contre toute forme de collaboration avec des protestants. Suenens avait beaucoup de sympathie pour la Légion et ça peut expliquer pourquoi l'évêque auxiliaire malinois ne montrait pas beaucoup d'intérêt pour le mouvement œcuménique avant le concile. Le livre qu'il écrivait en défense du mouvement, *Que faut-il penser du Réarmement moral?*, Paris-Bruxelles, 1953, suscitait des critiques dans des milieux œcuméniques. Avant le concile, le mouvement œcuménique belge était plutôt restreint, surtout actif autour de l'abbaye de Chevetogne avec Dom Lambert Beauduin et Olivier Rousseau, Dom Beauduin qui avait stimulé les conversations de Malines avec les Anglicans, conversations qui avaient eu lieu sous l'égide du cardinal Mercier de 1921 jusqu'au décès du cardinal.

La sympathie de Suenens pour la Légion de Marie entraîna des tensions avec l'action catholique et les mouvements sociaux catholiques. Pour des personnes comme Cardijn et la JOC, voir, juger, agir était la ligne centrale du catholicisme social, pas une piété mariale. Suenens était convaincu que la Légion de Marie, une action lancée par un laïc, une action très mondiale, devait avoir sa place dans l'action catholique. En tout cas, certainement avant le concile, l'apostolat des laïcs était plus associé avec la JOC, les mouvements universitaires (*Universitas* et *La Revue nouvelle*), les congrès pour l'apostolat des laïcs (avec Philips et Grootaers) qu'avec la Légion de Marie.

Après le décès du cardinal Van Roey, Suenens était nommé archevêque de Malines-Bruxelles le 24 novembre 1961. Il était promu au cardinalat le 19 mars 1962.

3. *Les responsabilités institutionnelles de Suenens au Concile*

Le cardinal Suenens a joué un rôle important dans l'histoire du concile. Comme évêque auxiliaire, il était membre de la commission préparatoire *De episcopis et de dioeceseon*

regimine. Devenu archevêque et puis cardinal, il était membre de la commission centrale préparatoire dès le 3 mars 1962. Pendant la première session du concile, il était membre du *Secretariatus de Concilii negotiis extra ordinem*. Le 12 décembre 1962, il devenait membre de la commission coordinatrice conciliaire (déjà en mai 1962, il avait proposé lui-même la création de cette commission !), responsable pour les dossiers *De Ecclesia*, *De Ecclesia in mundo*, et *De Beata* (sur Marie, un document qui sera intégré dans la constitution sur l'Église). Le 9 septembre 1963, il était nommé par le pape Paul VI comme un des quatre modérateurs, les autres étaient Lercaro (Bologne), Döpfner (Munich) et Agagianian, président du comité pour la rédaction du codex de droit canonique oriental (1955) et préfet de la *Propaganda Fide* (1960). Immédiatement après le concile, le 4 janvier 1966, il était nommé membre de la *Commissio centralis coordinandis post Concilium laboribus et Concilii decretis interpretandis*.

Suenens était modérateur mais aussi membre de la *Squadra Belga* : comme modérateur, le cardinal était assez souvent le promoteur des idées belges. Suenens faisait appel à une pléiade de collaborateurs et était un bon écouteur. Le mot *Squadra* exprime très bien la qualité des Belges de travailler en équipe. La majorité des Belges, évêques et théologiens, avaient étudié ensemble à Rome. Donc, ils se connaissaient : à l'époque, seulement les prêtres diocésains, nommés par leurs évêques, étaient professeurs de théologie à l'Université de Louvain. Donc une loyauté étroite existait entre eux et leurs évêques. Les Belges étaient des polyglottes. Suenens lui-même avait étudié à Rome (avec des cours en Latin et la conversation quotidienne en Italien). Il parlait parfaitement le néerlandais et le français. Grâce à son engagement dans la Légion de Marie, il avait beaucoup de contacts dans le monde anglo-saxon. Il parlait aisément l'anglais. C'est bien évident que ces éléments favorisent énormément les contacts internationaux.

Suenens savait qu'il n'était pas un théologien qualifié. Il faisait appel à beaucoup de collaborateurs pour réaliser ses projets, pas seulement des collaborateurs belges. Son discours sur les charismes dans l'Église (22 novembre 1963) était rédigé par le théologien suisse Hans Küng. Mais la partie qui a attiré le plus d'attention était ajoutée par Suenens lui-même. A la fin de son discours, Suenens demandait que les femmes puissent assister aux assises conciliaires, parce que les femmes représentent 50% de l'humanité. Ce texte a été amplement cité dans les media et Suenens était qualifié comme féministe.

4. *Les relations avec Jean XXIII et Paul VI*

Si Suenens a été nommé dans tant d'organismes et commissions conciliaires, c'est évidemment une preuve de la grande confiance que les papes du concile lui ont témoigné. Depuis leur première rencontre - le 7 février 1962 - Suenens a tout de suite éprouvé une grande sympathie et admiration pour Jean XXIII. Dans ses "Mémoires" Suenens décrit en long et en large ses excellents rapports avec "il papa buono" et dans *Souvenirs et Espérances* il consacre tout un chapitre à Jean XXIII². Dans son "Diario" Jean XXIII mentionne huit rencontres avec Suenens entre le 7 février 1962 et le 29 mars 1963³. Cette relation n'a pas dû échapper à Paul VI, puisqu'il charge Suenens de tenir le discours commémoratif pour Jean XXIII dans l'aula conciliaire le 28 octobre 1963.

Les relations entre Paul VI et Suenens étaient plus complexes⁴. Si avant le concile et pendant la 1^{ère} session, Suenens et Montini collaboraient, notamment pour obtenir un "plan" pour le concile, les relations allaient devenir moins chaleureuses étant donné les tensions surgies entre le pape et les modérateurs pendant la 2^{ème} session au sujet des "Cinq Questions" concernant la sacramentalité de l'épiscopat et de la collégialité et le diaconat dans le *De Ecclesia*. Les positions différentes de Paul VI et de Suenens au sujet du *Birth Control* (et plus tard sur le célibat des prêtres) vont contribuer à la détérioration ultérieure de leurs relations jusqu'au conflit public, provoqué par l'interview retentissante de Suenens dans les *Informations Catholiques Internationales* en 1969, où Suenens critique ouvertement le pape pour son manque de collégialité. Après une médiation de Chiara Lubich⁵, une réconciliation a lieu le 18 février 1972 et uniquement à ce moment leurs relations deviennent à nouveau cordiales, sans que toutefois la vieille amitié n'ait été restaurée.

5. « Il était plutôt un homme d'action qu'un penseur » (Prignon) : Le plan Suenens

De mars 1962 à janvier 1963, Suenens s'est efforcé de donner au concile une structure et d'élaborer un plan global pour le concile. Suenens avait gagné la confiance de Jean XXIII, le pape qui avait convoqué le concile, mais sans plan très concret. La lettre pastorale de Carême,

² Cf. SUENENS, *Souvenirs et Espérances*, "Jean XXIII intime", p. 86-108.

³ Les dates des audiences privées sont les 7.2, 17.3, 28.3, 10.5, et le 25.7 en 1962 et les 24.1. et 29.3 en 1963. Les notes montrent la grande sympathie de Jean XXIII pour Suenens ; voir M. VELATI (éd.), *Angelo Giuseppe Roncalli. Giovanni XXIII, Pater amabilis, Agende del Pontificato 1958-1963*, Bologna, Fondazione per le scienze religiose, 2007, p. 344, 362, 366, 382, 411, 490, 513.

⁴ Voir L. DECLERCK & T. OSAER, *Les relations entre le Cardinal Montini/Paul VI (1897-1978) et le Cardinal Suenens (1905-1996) pendant le Concile Vatican II* dans *The Belgian Contribution*, p. 285-323.

⁵ Voir Fonds Suenens, Archives personnelles, p. 25, boîte 7.

Qu'attendez-vous du concile de 1962 ?, traduite également en espagnol, était probablement lue par Jean XXIII. Suite à ses audiences de mars 1962 (à l'occasion de son cardinalat), Suenens rédige une « Note au sujet du concile » où on trouve déjà la fameuse distinction entre *Ecclesia ad intra* et *Ecclesia ad extra*, qu'il envoie à Jean XXIII. Encouragé par la réaction de Jean XXIII et après un entretien avec Montini (respectivement le 10 et 11 mai 1962), Suenens envoie le 16 mai (moins qu'une semaine après la visite au pape) un vrai plan à Jean XXIII, composé de deux parties *Ecclesia ad intra* (l'Église en elle-même : évangélisation ; l'église enseignante ; les sacrements ; la liturgie) et *Ecclesia ad extra* (l'Église face au monde d'aujourd'hui : ce que le monde attend de l'Église [contrôle de naissances ; pauvreté ; injustice sociale ; l'Église et les pauvres ; la liberté religieuse ; les problèmes de guerre et de paix])⁶. Le pape fait le distribuer à plusieurs cardinaux. Suenens lui-même prend aussi des initiatives. Au Collège Belge, il a tenu deux réunions (juin et décembre 1962), avec plusieurs cardinaux importants : Liénart de Lille, Montini de Milan, Döpfner et Siri de Gênes. Après la réunion de juin, Suenens transmet le 4 juillet une nouvelle version de son plan au pape, plan dans lequel il a intégré autant que possible les schémas préparés et déjà discutés à la Commission préparatoire centrale. Dans son message à la radio du 11 septembre 1962, Jean XXIII reprend un certain nombre de passages du plan de Suenens, raison pour laquelle Suenens dit (avec une certaine exagération) que le pape a « repris son plan ». Une nouvelle note de Suenens, rédigée au début de la 1^{ère} session, était écartée par le cardinal Siri de Gênes. Mais les travaux conciliaires n'avancent pas (la discussion sur la liturgie est seulement terminée le 13 novembre !). Donc, pendant la 1^{ère} session un groupe de cardinaux - notamment Montini, Frings, Siri, Liénart, Alfrink, Döpfner, Léger, et bien évident, Suenens - s'est réuni à plusieurs reprises. Fin novembre ce groupe se rencontre au Collège belge où Suenens a, une fois de plus, discuté de son plan en vue de son intervention *in aula* du 4 décembre. Il avait aussi envoyé auparavant le texte de son discours à Jean XXIII, qui l'avait lu et même apporté quelques corrections. Quand Suenens a proposé alors au concile son plan qui regroupait tous les schémas en deux grandes sections (*Ecclesia ad intra* et *ad extra*) il a été chaudement applaudi par l'assemblée, surtout parce que les évêques, à la fin de la 1^{ère} session, avaient l'impression d'un enlisement dans des discussions interminables. Avec son intervention du 4 décembre, Suenens a contribué grandement à la "deuxième préparation" du concile (Grootaers).

⁶ On trouve déjà *in nucleo* la structure finale de *Gaudium et Spes*.

À la demande de Jean XXIII, le lendemain, le cardinal Montini appuyait ce plan de Suenens. Il faut aussi remarquer que le 6 décembre Jean XXIII annonça la constitution de la commission de coordination pour remettre de l'ordre dans le travail conciliaire⁷.

Même si le plan Suenens n'a pas réussi, le cardinal a largement contribué à la réduction des 72 schémas préconciliaires au nombre de 17 (décision prise à la réunion de la commission de coordination de janvier 1963, mais déjà suggérée par Suenens dans la note du 10 mai). Suenens a promu des schémas très importants comme le schéma sur l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Pour sauver ce schéma, Suenens, aidé par Prignon, s'oppose à l'idée de Döpfner de terminer le concile avec la 3^{ème} session. Suenens était convaincu qu'un schéma sur l'Église dans le monde moderne méritait un débat approfondi. En effet, la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* a regroupé tous les sujets qui se trouvaient dans le plan de Suenens dans sa section *Ecclesia ad extra*.

6. *Lumen Gentium* : le schéma belge (Garrone, archevêque de Toulouse)

Déjà avant la discussion de la première version du schéma *De Ecclesia* – selon De Smedt, un schéma caractérisé par cléricalisme, juridisme et triomphalisme –, le 15 octobre Suenens demandait (vraiment au début du concile) à Mgr. Philips de préparer un nouveau schéma *De Ecclesia*. En tout cas, le premier schéma était chaotique, plutôt un traité théologique, qu'un document conciliaire et l'idée de collégialité manquait [on parle du collège des apôtres, Pierre n'est pas le seul !] (...). Le texte de Philips fût prêt à la fin du mois. Pendant la 1^{ère} intersession, Suenens, devenu dans l'entre-temps responsable à la commission de coordination pour le *De Ecclesia* et *De beata* (sur Marie) avait réussi à faire adopter par cette commission que le schéma sur l'Église soit revu dans le sens du texte Philips (ce qui n'était pas évident, parce que Ottaviani voulait sauver son texte). Il insiste chez Philips pour qu'il se rende à Rome pour la réunion de la commission doctrinale en février 1963. Il obtenait, grâce à Charue, que ce texte de Philips soit choisi dans la commission doctrinale comme nouveau texte de base. Il intervient chez Jean XXIII pour promouvoir le texte Philips. Philips, vraiment un homme de l'église, confident de Suenens, deviendra, dès la fin de février 1963, effectivement le rédacteur final de *Lumen gentium*. Le 28 mars 1963, Suenens fait approuver par la commission de

⁷ Il est intéressant de voir que déjà dans son plan du 16 mai, Suenens avait suggéré la constitution d'un groupe de quatre personnes qui auraient comme tâche de coordonner tous les schémas.

coordination les deux premiers nouveaux chapitres du schéma *De Ecclesia*, basés sur le texte Philips.

Dans la commission théologique, 4 Belges étaient présents, trois du diocèse de Liège : Mgr. Heusschen (élu membre de la commission doctrinale (28/29 novembre 1963), grâce notamment à l'appui du cardinal Döpfner, qui était avec Heusschen étudiant à la Grégorienne, Heusschen étant le lauréat de leur promotion) ; Mgr. Philips ; Mgr. Prignon (nommé grâce à l'insistance de Suenens comme expert conciliaire en mars 1963). En effet, Suenens avait besoin d'un conseiller et rapporteur fiable pendant son absence à Rome. Avec Prignon, nommé recteur du collège belge à Rome, Suenens avait quelqu'un à sa disposition qui était ouvert à la problématique théologique et pastorale. Prignon, conseiller ecclésiastique de l'Ambassade de Belgique auprès du Saint-Siège, avait de nombreux contacts à Rome. Prignon était aussi un hôte exquis pour les évêques et théologiens belges, mais aussi pour d'autres évêques et théologiens comme par exemple Willebrands ou Congar. Un des mérites de Prignon était qu'il intervenait auprès du cardinal pour changer l'ordre de *Lumen gentium* : d'abord le peuple de Dieu, puis le chapitre sur la hiérarchie. En effet, comme Suenens lui-même a régulièrement souligné : on devient d'abord membre du peuple de Dieu, avant de devenir membre de la hiérarchie (cf. le sacerdoce général des fidèles, une idée bien connue dans le protestantisme, mais encore une idée assez nouvelle chez les catholiques ; comme on sait, les protestants accusaient les catholiques de cléricalisme, parce que l'Église catholique « infantilise » les fidèles. Pour Suenens, tous les fidèles sont invités au service apostolique). Pendant la réunion de la commission de coordination (3-4 juillet 1963), Suenens, sur base d'un texte de Prignon, obtient donc un accord de principe pour que le chapitre *De Populo Dei* précède celui *De Constitutione hierarchica Ecclesiae*, changement salué par certains comme une "révolution copernicienne". Lors de la 2^{ème} session Suenens a encore dû lutter pour que cette inversion soit acceptée par la commission doctrinale malgré l'opposition d'Ottaviani et de Tromp et l'enthousiasme limité du nouveau pape, Paul VI.

Dans les discussions parfois interminables concernant le schéma (2^{ème} session), Suenens, Lercaro et Döpfner ont réussi à soumettre au vote de l'assemblée Cinq Questions (ou thèses) concernant la sacramentalité et la collégialité de l'épiscopat et la réintroduction du diaconat permanent (on trouve les deux idées déjà dans les vota envoyés par Suenens pendant la période ante-préparatoire). Quand, pendant la 2^{ème} session, Suenens a plaidé en faveur de la

restauration du diaconat permanent (avec un texte largement inspiré par Dossetti), c'était parce que cette restauration était une chose très importante, surtout dans les missions, où des catéchistes qualifiés jouaient un rôle primordial dans la vie ecclésiale de leurs diocèses. N'oublions pas que l'Église catholique est une Église sacramentaire : on doit simplement consulter l'Annuario Pontificio pour constater l'énorme pénurie de prêtres dans de nombreux pays.

C'était surtout Suenens qui montre une ténacité assidue pour obtenir un vote de l'assemblée. Ce n'était pas évident, parce que les questions étaient théologiques et le président de la commission théologique était convaincu que le concile était au service de sa commission, pas l'inverse. Donc, Felici, secrétaire général et Ottaviani, le président de la commission doctrinale, étaient d'avis que les modérateurs dépassaient leurs compétences et ont fait tout leur possible pour bloquer ce vote. La situation était difficile : le pape hésitait, Döpfner voulait abandonner l'affaire. Finalement, les questions ont pu être votées le 30 octobre. Ce fut une grande victoire, chaque question ayant été approuvée avec une écrasante majorité. Dès ce moment on a parlé d'une "majorité" et d'une "minorité" au concile, des acteurs importants comme Ottaviani, Felici, Staffa, Cicognani faisant partie de la minorité. C'est vrai que la question de la collégialité reste une *crux*, mais Suenens a sauvé le principe : les évêques, membres du collège, gouvernent cordialement l'Église. On ne peut pas comprendre l'importance de l'idée de *synodalité* comme introduite par le pape François, sans l'idée conciliaire de la collégialité. Les évêques sont des collègues, pas des princes-évêques autonomes !

7. *Suenens et Marie*

J'ai déjà fait référence à la spiritualité mariale de Suenens. Suenens était un mariologue maximaliste. Engagé dans la Légion de Marie, pendant la troisième session, il critiquait largement le schéma *De Beata* (17.9.1964), un schéma préparé entre autres par Mgr. Philips, mariologue internationalement apprécié : Philips avait préparé une sorte de *via media* entre les mariologues maximalistes (ceux qui voulaient ajouter de nouveaux titres honorifiques à Marie) et les minimalistes (ceux qui voulaient restreindre les titres honorifiques à ce que l'on trouve dans la Bible). Suenens considérait le texte proposé comme une sorte de « christocentrisme anti-Marial ».

Les autres Belges critiquaient fortement Suenens : «En effet, comment peut-on diminuer Marie en exaltant son Fils! ». Suenens, sensible pour le critique de ces collègues, faisait disparaître ce passage dans la version française distribuée pendant l'après-midi. C'est un des mérites du concile d'avoir évité de faire de Marie la quatrième personne de la trinité.

8. *Suenens, père de la Constitution Gaudium et Spes*

Suenens avait bien compris que l'*Aggiornamento* de Jean XXIII signifiait aussi que l'Église moderniserait son rôle et sa place dans le monde contemporain. Suenens avait déjà longuement réfléchi à ce sujet. Le premier numéro de *Pastoralia*, publié au printemps 1962, le montre clairement. A juste titre Suenens a écrit dans ses "Mémoires " [p. 67], "le schéma XIII, dont je suis le père, c'est-à-dire l'initiateur". En effet, Suenens était aussi le responsable du schéma 17, devenu plus tard schéma 13 au sein de la commission de coordination. Déjà en janvier 1963, il a obtenu que le texte "De castitate, virginitate, matrimonio et familia", d'abord confié à la responsabilité du cardinal Spellman (New York), a été ajouté au schéma 17. En juillet 1963, lors de la 3^{ème} réunion de la commission de coordination, Suenens s'est fait charger de la rédaction de la première partie doctrinale du schéma 17. Comme d'habitude, Suenens a composé un groupe international de théologiens. Ce groupe, présidé par Philips, rédige en septembre 1963 le « texte de Malines ». Même si le texte tel quel n'a pas été retenu par la suite, le travail de Malines a exercé une influence considérable sur la 1^{ère} partie de *Gaudium et Spes*. Suenens s'est opposé à plusieurs reprises au plan Döpfner, qui prévoyait que le concile se termine avec la 3^{ème} session, précisément parce qu'il voulait une discussion approfondie de ce schéma, avec lequel l'Église a souligné qu'elle est au service du monde. C'est vrai que le texte est peut-être un peu trop optimiste, mais *Gaudium et spes* a parlé d'une manière ouverte et positive de l'importance de la culture, de la priorité de l'amour dans le mariage (d'abord l'amour, puis la procréation), la question du désarmement, la responsabilité politique des chrétiens dans les institutions internationales. *Gaudium et spes* est promulgué comme constitution, pas comme un décret, une lettre synodale ou une simple déclaration.

Surtout le chapitre sur le mariage était fondamental pour Suenens, parce qu'il connaissait les problèmes des familles riches en enfants mais matériellement pauvres. Suenens a œuvré pour un élargissement de la morale traditionnelle concernant les moyens de contrôle de naissance. Pour Suenens, la question de la pilule était vraiment une chose importante. Suenens était convaincu que la position traditionnelle de l'Église sur les moyens de contraception soit

modifiée. Déjà en avril 1963, Jean XXIII a constitué un groupe d'étude pour préparer la prise de position du Saint-Siège dans les conférences des Nations-Unies sur la démographie. Ce groupe dépendait de la Secrétairerie d'État, ce qui aux yeux de Suenens faciliterait une position plus ouverte. Le dominicain de Riedmatten, observateur du Saint-Siège auprès des Nations-Unies à Genève, en devient le secrétaire. Les archives montrent la très bonne relation entre le P. de Riedmatten et Suenens. De Riedmatten fait régulièrement parvenir à Suenens les rapports des travaux de sa commission. Suenens contacte le roi Baudouin. Le roi envoie une note au pape, demandant que le Concile se penche sur le problème de la limitation des naissances, note qui est transférée par Paul VI au cardinal Ottaviani (le 26.10.1963) pour la faire étudier par la commission doctrinale. Le roi, bon catholique, avait subsidié le concile, mais, étant fortement lié au cardinal Suenens, il partageait le souci du cardinal. Suenens lui-même donne une conférence de presse à Boston (7 mai 1964), dans laquelle il parle de la pilule comme moyen adéquat pour la régulation des naissances dans les familles catholiques, sans avoir à enfreindre les directives de l'Église. Les réactions romaines étaient virulentes. Le cardinal Ottaviani réagit durement dans un article dans la revue italienne *Vita*, sans avoir sérieusement examiné le dossier. De même la Secrétairerie d'État écrit - *sub secreto S. Officii* - aux évêques qu'ils doivent s'abstenir de prendre publiquement position sur le problème du contrôle des naissances, une directive qui est étrange parce que l'Église en concile était invitée par Jean XXIII de discuter ouvertement tous les problèmes pastoraux, et la question des naissances était un vrai problème pastoral. En tout cas, le 2 juin 1964, Suenens se justifiait dans une lettre personnelle au pape en regrettant que le cardinal Ottaviani ait réagi à des rumeurs de presse, je cite : "... on aimerait que le chef responsable du Saint-Office commence par établir en toute objectivité critique ce qui a réellement été dit avant de se lancer dans une réprimande publique. Ce sont les procédés de ce genre, bien plus que le reste, qui discréditent une Institution dont l'Église a besoin" ⁸.

Je ne suis pas sûr que des gens comme Ottaviani aient mal compris Suenens. Le pape avait interdit les évêques de parler publiquement de la régulation des naissances. Le 29 octobre 1964, Suenens, bravant en partie l'interdiction du pape, fait une intervention retentissante *in aula*. Il demande que les travaux de la commission pontificale seraient publics. Responsable pour le schéma sur l'Église dans le monde, il demande un élargissement de cette commission

⁸ Voir Fonds Suenens 1724.

et une collaboration avec la commission mixte responsable du Schéma XIII. En évoquant l'affaire Galilei, il invite à éviter une deuxième affaire de ce genre. Suenens a choqué Paul VI et le pape a exigé une rétractation de Suenens, rétractation écrite pour une grande partie par Mgr. Prignon, qui avait essayé en vain d'adoucir le ton dur du discours de Suenens. C'est cette rétractation que Suenens a lue le 7 novembre 1964 : selon Suenens, la presse l'avait mal compris. Mais Suenens continue de parler du dossier dans ses audiences avec le pape (22 février 1965 ; 15 mai 1965). Il suit avec grand intérêt les activités de la commission spéciale, présidée par Mgr. Heuschen, qui rédige avec un petit groupe d'experts une nouvelle version du chapitre *De Matrimonio*⁹. Dans une longue audience (18 octobre 1965), il persiste à insister chez le pape sur l'importance du thème. Quand le pape lui demande un texte de base pour une possible déclaration, Suenens fait préparer un texte par des amis comme Reuss, Prignon, Häring, Heylen, de Loch et Martimort. Le texte est remis au pape le 26 octobre 1965 mais à ce moment le pape a déjà décidé de ne pas publier une déclaration. Quand le pape intervient dans le texte *De Matrimonio* le 23 novembre 1965, en envoyant quatre *modi* qui doivent réaffirmer la doctrine classique de l'Église, Suenens, alarmé par une note du Prof. Dondeyne¹⁰, veut même déclencher une campagne parmi les Pères conciliaires pour voter contre le nouveau texte. Mais Heuschen et le prof. Heylen ont pu rendre ces *modi* inoffensifs et donc la question du *Birth control* dans le texte conciliaire reste en suspens. Suenens, informé par Prignon, accepte finalement de voter *placet*¹¹. L'affaire du *Birth Control* montre très bien que Suenens était surtout motivé par des problèmes pastoraux. Pour lui, une Église au service du monde était une Église qui écoute et qui prend au sérieux les problèmes concrets des gens. Suenens n'a pas donné de grands discours sur l'anthropologie chrétienne, la sécularisation, l'athéisme, certainement des vrais problèmes pour l'Église dans le monde d'aujourd'hui, mais des problèmes qui semblent échapper à l'attention du cardinal pendant le Council.

9. *Promoteur d'un apostolat actif*

Suenens, tout comme Veronica O'Brien, était persuadé que la mission principale était de promouvoir la mission de chaque chrétien et l'apostolat direct et actif dans tous les milieux

⁹ Voir LAMBERIGTS - DECLERCK, *Le texte de Hasselt. Une étape méconnue de l'histoire du De Matrimonio (schéma XIII)*, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, 80/4 (2004), p. 485-505.

¹⁰ Fonds Suenens 2660-2661.

¹¹ DECLERCK & HAQUIN (éd.), *Mgr Albert Prignon, Recteur du Pontificio Collegio Belga / Journal conciliaire de la 4^e Session*, p. 239-240.

du monde moderne. Pour Suenens, on doit évangéliser la culture, pas culturaliser l'évangile. Pour Suenens on doit le faire en suivant les méthodes de la Légion de Marie. Suenens a fait une vigoureuse plaidoirie pour cet apostolat dans plusieurs publications¹² et a, ensemble avec V. O'Brien, animé des expériences pour donner une initiation et une expérience apostolique à des religieux et des religieuses notamment chez les Scheutistes (à Jambes), les Frères des Écoles chrétiennes (à Malonne) et l'Institut de l'Enfant Jésus à Nivelles. Suenens et Veronica étaient d'avis qu'une formation à cet apostolat actif faisait défaut dans les noviciats des religieux (-ses) et les séminaires et même que certaines formes de spiritualité, certaines constitutions et règles de vie de maintes congrégations religieuses entravaient cet engagement et enfermaient les prêtres et les religieux dans leur presbytère ou leur couvent.

C'est dans cette optique que nous pouvons situer plusieurs interventions de Suenens dans l'aula conciliaire.

Comme évêque auxiliaire de Malines, Suenens avait été confronté avec le grand âge de son archevêque le cardinal Van Roey (13 janvier 1874- 6 août 1961). Il en avait retenu la conviction ferme que l'âge avancé de plusieurs évêques constituait un obstacle sérieux à tout renouveau dans la pastorale. Aussi bien dans la commission préparatoire *De Episcopis et de Dioceseon regimine*, que dans la Commission centrale préparatoire et dans son intervention au concile du 12 novembre 1963, il a entrepris des plaidoiries courageuses pour l'introduction d'une limite d'âge pour les évêques en argumentant du "*bonum animarum*" et du dynamisme du devoir missionnaire de l'Église. Contre ceux qui invoquaient qu'un évêque était lié par un mariage indissoluble à son diocèse, il remarquait finement que l'aula conciliaire était remplie d'évêques "divorcés remariés". En bon tacticien, Suenens affirmait aussi explicitement que cette règle d'une limite d'âge ne pourrait s'appliquer au pape, parce que la perpétuité dans cette fonction était requise par le bien de l'Église universelle¹³.

Dans les années 50, Suenens et V. O'Brien avaient fait l'expérience de l'hostilité de plusieurs évêques (surtout en France) face à la propagation de la Légion de Marie dans leur diocèse étant donné leur prétendue concurrence aux mouvements d'Action catholique, qui étaient directement mandatés par l'évêque et étaient "spécialisés" (c'est-à-dire, s'adressant aux

¹² Signalons notamment *Théologie de l'Apostolat* (1951), *L'Église en état de mission* (1955), *Vie quotidienne, Vie chrétienne* (1961), *Promotion apostolique de la religieuse* (1962).

¹³ Si le Concile n'a pas suivi Suenens pour instaurer une limite d'âge, Paul VI l'a introduite par le Motu Proprio *Ecclesiae sanctae*, 6.8.1966 (AAS 58 (1966) p. 763).

ouvriers, aux cadres et classes moyennes, aux milieux ruraux etc.). Suenens avait réussi, lors du II^{ème} Congrès international pour l'Apostolat des Laïcs à Rome en octobre 1957, à obtenir que Pie XII dans son allocution au congrès, aborde ce problème et lui-même avait publié en 1958 un article à ce sujet¹⁴.

Pendant la préparation des listes pour l'élection des membres des commissions conciliaires en octobre 1962, Suenens a fait son possible pour que Mgr. Himmer, évêque de Tournai et grand protagoniste de l'Action catholique et surtout de la JOC, ne figure pas sur la liste introduite par les évêchés "nord-européens". Les autres évêques belges, surtout De Smedt, voulaient Himmer dans la commission pour l'Apostolat des laïcs, et finalement, Himmer paraîtra sur la liste pour cette commission¹⁵.

Dans son intervention du 9 octobre 1964 Suenens fait donc un plaidoyer vigoureux pour briser le monopole de l'Action catholique et pour obtenir que d'autres mouvements apostoliques, comme la Légion de Marie, aient droit à une pleine reconnaissance des évêques et de l'Église. Mais aussi quelques autres interventions sont faites en relation avec son engagement dans la Légion de Marie. A l'époque, la Belgique était vraiment un pays de missionnaires. Le 7 novembre 1964, Suenens est intervenu sur l'Activité missionnaire de l'Église. L'intervention a été rédigée avec l'aide des pères Scheutistes François Legrand, ancien missionnaire en Chine et Omer Degrijse (supérieur général de la congrégation). Suenens, auteur de *L'Église en état de mission*, y souligne que l'activité missionnaire appartient à l'essence d'être Église. Suenens a insisté sur le rôle des laïcs dans l'évangélisation et a fait un plaidoyer pour une formation adéquate et nécessaire des laïcs dans la vocation missionnaire de l'Église au service du monde. Suenens répète son souci dans la seconde intervention sur l'activité missionnaire de l'Église (12 octobre 1965). La vraie formation apostolique des futurs missionnaires est inspirée par la volonté d'annoncer à tous la vérité salvatrice de Dieu, qui resplendit dans la clarté incomparable du Christ mort et ressuscité.

Le même souci est présent dans l'intervention de Suenens sur le renouveau de la vie religieuse. Suenens était convaincu que pas mal de constitutions et règles obsolètes des congrégations empêchaient l'engagement des religieuses à l'apostolat direct, comme

¹⁴ Voir SUENENS, *L'Unité multiforme de l'Action catholique*, dans *Nouvelle Revue Théologique*, 80 (1958), p. 3-21.

¹⁵ Voir Fonds Suenens 572.

développé dans la légion de Marie. De plus, les congrégations féminines n'étaient pas vraiment ouvertes à l'émancipation de la femme. Pour changer les mentalités Suenens a publié fin 1962 *Promotion apostolique de la religieuse*, livre qu'il avait promu avec succès aux États-Unis par des conférences aux religieuses en mai 1963 et en mai 1964¹⁶. Dans son intervention le cardinal fait alors un plaidoyer 1° pour que les religieuses obtiennent une vraie promotion humaine et soient traitées comme des adultes 2° qu'elles jouissent de la liberté nécessaire pour l'apostolat actif. De plus il plaide pour une spiritualité adaptée à la vie religieuse active des membres des congrégations apostoliques : trop souvent, leur spiritualité était une copie de celle des moniales contemplatives.

On retrouve le même souci dans son intervention sur la formation des prêtres, le 14 novembre 1964. Suenens était convaincu que la formation des séminaristes devait être améliorée. Dans ce contexte, il avait déjà décidé d'ériger un nouveau séminaire, situé non plus à Malines mais à Louvain, ville universitaire. Ce nouveau séminaire Jean XXIII avait déjà ouvert ses portes pour l'année académique 1964-1965 : la formation était basée sur la vie familiale, avec une interaction entre les séminaristes et leurs professeurs et directeurs spirituels. Dans son intervention conciliaire, Suenens prend la situation actuelle des prêtres comme point de départ : leur formation spirituelle n'est pas adaptée à leur activité apostolique. Ils travaillent dans le monde, mais leur spiritualité est trop caractérisée par celle des moines. Ils sont appelés à la collaboration avec leurs évêques, confrères et les laïcs, mais ils se sentent séparé et étranger au monde qui leur est attribué. Suenens plaide donc pour une spiritualité moins tributaire de la tradition monastique. Les séminaristes veulent devenir prêtre, donc, il est nécessaire que, dès le début, ils reçoivent une initiation théologique. Ils devraient avoir le goût de la Bible et de la théologie. Les prêtres doivent servir le peuple de Dieu et les séminaristes ont donc besoin d'une formation pastorale intégrée dans toute leur formation. Leur formation théologique doit se nourrir de leurs expériences pastorales. Suenens répète les mêmes idées dans son intervention sur le ministère et la vie des prêtres (15 octobre 1965). Pour lui, le schéma présenté se réfère à une époque de chrétienté qui n'existe plus. Le prêtre d'aujourd'hui travaille dans un monde qui a perdu le sens du sacré. Le prêtre a besoin d'une spiritualité où l'accent est mis sur le Saint Esprit et la Vierge Marie. Le vrai pasteur est animateur et coordinateur, promoteur des vocations des laïcs pour l'apostolat. Il souligne

¹⁶ Voir SUEENENS, *Les Imprévus de Dieu*, p. 199-200.

aussi la responsabilité de l'évêque pour ses prêtres. Il insiste que l'obéissance du prêtre ne soit pas une soumission passive.

10. Quelques considérations finales

Suenens fut l'un des "*leaders*" de Vatican II¹⁷. En tout cela il a été servi par son talent oratoire, son courage, sa foi profonde, et ses dons de polyglotte. Il a eu une influence déterminante sur l'agenda, l'ordre du jour et le "plan" du concile. Ses interventions pour obtenir un nouveau "De Ecclesia" (avec son choix judicieux de le demander à Philips, après une suggestion de Mgr. Heuschen), ont été providentielles. Grâce à lui *Gaudium et spes* est devenue une constitution conciliaire à part entière, où le chapitre sur le mariage reste un des textes les plus ouverts de Vatican II. Comme modérateur, il a aussi soutenu courageusement les textes sur la liberté religieuse et les religions non-chrétiennes. Dans d'autres décrets et déclarations (vie religieuse, les séminaires, l'apostolat des laïcs, les séminaires, les missions) il a, motivé par son zèle missionnaire, insisté sur une formation apostolique, adaptée au monde moderne.

Suenens, inspiré par des théologiens comme Thils, Moeller et Prignon, est devenu pendant le concile un promoteur de la collégialité de l'épiscopat. Pour Suenens, coresponsabilité est un mot clé¹⁸ : pour lui, les encycliques *Sacerdotalis caelibatus* (1967) et *Humanae Vitae* (1968), promulgués par Paul VI, ne respectent pas la vraie collégialité entre les évêques.

Pendant le concile, Suenens a découvert le potentiel de l'œcuménisme. Il a développé des contacts excellents avec le Secrétariat pour l'Unité et plusieurs observateurs, surtout du monde anglo-saxon. Et Suenens s'engage sans réserve pour le Décret sur l'œcuménisme et pour la Déclaration sur la liberté religieuse. Suenens a bien compris qu'un engagement pour l'œcuménisme n'est pas contraire au zèle apostolique.

Grâce au concile, Suenens a découvert l'importance théologique et exégétique comme base de ses discours. Il a demandé l'aide de plusieurs théologiens. Il a accepté sans problème que

¹⁷ Ceci est très bien mis en lumière par Jan GROOTAERS, "Léon-Joseph Suenens" dans *Actes et acteurs à Vatican II*, (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium 139) Leuven, Peeters, 1998, p. 229-243.

¹⁸ Voir SUENENS, *La coresponsabilité dans l'Église d'aujourd'hui* Paris, 1968 et la thèse de doctorat d'Artur Antoni KASPRZAK, *La Collégialité épiscopale interprétée comme coresponsabilité dans la pensée et l'action du Cardinal Léon-Joseph Suenens. Une figure de pasteur dans la crise qui suit le Concile Vatican II*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2009.

les théologiens lui étaient supérieurs. Mais le talent tactique de Suenens a aussi contribué au succès des représentants de la nouvelle théologie, de *l'aggiornamento*, du nouveau.

Grâce à la renommée qu'il a acquise pendant le concile, Suenens continuera dans la période postconciliaire à jouer un rôle de premier plan dans l'Église universelle, et ce non seulement dans les premiers synodes des évêques¹⁹ mais aussi dans les premières réunions du Symposium des évêques européens à Noordwijkerhout (1967) et à Coire (1969). Dans la période tumultueuse de contestation générale des années 68, il a levé courageusement la voix dans plusieurs interviews célèbres²⁰ pour maintenir le dialogue avec les groupes contestataires et pour préserver les acquis du concile. Il a été un orateur brillant dans plusieurs congrès théologiques, notamment à Toronto en 1967 et à Bruxelles pour la revue *Concilium* (1970). Et pendant de longues années il a multiplié les contacts œcuméniques avec le monde juif pendant de nombreux voyages surtout en Grande Bretagne et aux Etats-Unis mais aussi à Munich, Graz, Vienne, Genève, Turin, São Paolo, Israël.

Grâce au concile, Suenens est changé et c'est un de ses mérites d'avoir fait de son mieux pour sauver l'héritage du concile. Pas mal d'héros du concile ont fait chuter l'esprit du concile par souci de planification de carrière. Suenens est resté fidèle. Aujourd'hui, il serait un grand ami du pape François.

Symposium "Sur les pas du cardinal L.J. Suenens"
L'Esprit Saint, Marie et l'Église

Rome, 22-24 avril 2022

¹⁹ En 1967 il lancera l'idée de la Commission théologique internationale, qui sera érigée par Paul VI en 1969.

²⁰ Signalons les interviews dans *Informations Catholiques Internationales* (1969) au sujet de la collégialité, *Le Monde* (1970) au sujet du célibat, *National Catholic News Service* (1971) au sujet de la *Lex Ecclesiae fundamentalis*.